

**L'an deux mille onze, le 5 mars à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DELPECH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2011

**Présents** : MM. DELPECH M., FABRE G., Mme DUMARTIN M.D., BARAS J., LAVILLE E., ROQUES S.

**Absents** : BLUM J.F., Mme ZOGRAPHOS V. pouvoir à J. Baras, FOURY M., FABRE FALRET Ph. pouvoir à M. Delpech, MIGNAT J.P. pouvoir à S. Roques,

**Secrétaire de séance** : Marie DUMARTIN

**ORDRE DU JOUR :**

1. *délibération pour adhésion au groupement de commande pour l'achat du défibrillateur*
2. *délibération pour désignation de délégués au SYDED (suite au transfert de compétences SATESE)*
3. *tarifs 2011*
4. *vote sur transport à la demande pour Cahors*
5. *délibération concernant le dossier des gaz de schistes*
6. *tableau des élections*
7. *étude des demandes de subventions*
8. *vote comptes administratifs*
9. *vote budgets primitifs*
10. *questions diverses*

*M. Delpech propose un point supplémentaire : fixation du taux des indemnités dues au receveur municipal pour confection de budget : accepté à l'unanimité.*

*Mr Delpech interroge les élus pour connaître leurs remarques ou oppositions concernant le dernier compte rendu. Aucune remarque n'est formulée, le P.V. est donc approuvé à 9 voix pour.*

*Mme Dumartin est désignée comme secrétaire de séance.*

*M. Delpech indique que le vote des budgets ne pourra se faire, des éléments donnés par la Trésorerie n'ayant pas encore été communiqués à ce jour.*

**1. délibération pour adhésion au groupement de commande pour l'achat du défibrillateur**

Le Maire rappelle à l'assemblée l'historique du projet : volonté de s'équiper puis proposition de l'Association des Maires et Elus du Lot de participer à un projet départemental commun adhésion de la Commune, proposition de commande groupée de l'Association. Il y a lieu aujourd'hui de délibérer pour adhérer au groupement de commande.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- **d'adhérer** au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture et livraison de défibrillateurs et de packs de formation du public,
- **d'approuver** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet, jointe en annexe,
- **d'autoriser** la commission désignée par l'association des Maires et Elus du Lot à choisir le(s) titulaire(s) du marché

- **d'autoriser** le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

Résultat du vote :      pour : 9                      contre : 0                      abstention : 0

## **2. délibération pour adhésion et désignation de délégués au SYDED du Lot pour la «connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles » (suite au transfert de compétences SATESE)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie de l'assistance technique du SATESE pour la gestion de la qualité des eaux de baignade, incluant notamment la prise en charge du contrôle sanitaire règlementaire et l'expertise technique en cas de pollutions accidentelles. Pour l'année 2010, cette assistance technique était formalisée par une convention entre la collectivité et le Conseil général.

Suite aux évolutions règlementaires concernant l'assistance technique (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006) et aux limites inhérentes aux prestations entre collectivités, le Conseil général a été amené à déléguer l'ensemble des missions du SATESE au SYDED du Lot à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est donc proposé à la collectivité de continuer à bénéficier du même niveau d'intervention en adhérant au SYDED pour la compétence « connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles ».

A l'appui d'un document d'information fourni par le SYDED le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante les conditions d'exercice de la compétence « connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles » ainsi que les modalités d'adhésion et de représentation au SYDED pour cette nouvelle compétence.

Suite à cette présentation, le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**décide** à l'unanimité, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 pour la connaissance et l'assistance à la gestion des eaux naturelles.

### **désigne :**

Résultat du vote :      pour : 9                      contre : 0                      abstention : 0

## **3. tarifs 2011**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs communaux pour 2010 comme suit :

- **Salle polyvalente : sans objet, la salle est indisponible cette année**
- **Raccordement égout forfait** : au prix coûtant du tabouret
- **Redevance annuelle assainissement : 100 €**
- **Concessions cimetièrre : inchangé** soit :
 

|               |                        |
|---------------|------------------------|
| trentenaire : | 20 € le m <sup>2</sup> |
| perpétuelle : | 40 € le m <sup>2</sup> |
- **Indemnité gardiennage église 130 €**
- **Repas cantine : 2,85 €**
- **Photocopies, fax : inchangé** soit 0,15 le passage en A4, 0,30 en A3, 0,25 recto/verso

Résultat du vote :      pour : 9                      contre : 0                      abstention : 0

#### **4. vote sur transport à la demande pour Cahors**

Le débat est ouvert pour savoir s'il est nécessaire de conserver ce service visiblement très peu fréquenté par la population. Compte tenu des avis partagés, le vote est remis à la prochaine séance.

#### **5. délibération concernant le dossier des gaz de schistes**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande, parue au Journal Officiel du 24 août 2010, de permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquide ou gazeux, parmi lequel celui dit « Permis de Cahors » couvrant entièrement le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy et présente ensuite les éléments connus sur ce dossier.

La commission « Ressources naturelles, gestion de l'espace et de l'habitat » du Parc a été saisie de la question et s'est réunie le vendredi 11 février. Elle a émis à l'unanimité un avis défavorable sur ce dossier, l'exploitation industrielle de gaz de schiste apparaissant en opposition avec le contenu de la Charte du Parc encore en vigueur ainsi qu'avec les orientations de l'avant-projet de notre future Charte pour les 12 prochaines années. Plusieurs problèmes potentiels sont à prendre en compte :

- des projets d'infrastructures lourdes sur les sites naturels majeurs du Parc (ex-SIEE et ZIEM) qui n'ont pas vocation à en recevoir ;
- un impact potentiel de la technique de fragmentation hydraulique sur la ressource en eau et les milieux souterrains, alors que sa préservation est un des axes majeurs de la nouvelle charte ;
- l'engagement du territoire en faveur des énergies renouvelables, dans le cadre du Plan Climat Energies Territoire
- la dégradation du paysage et de l'image de territoire préservé du Parc naturel régional

M. le Maire propose qu'un positionnement collectif soit rapidement pris pour notre territoire reprenant le positionnement du Parc.

Ainsi, après vote à l'unanimité, le Conseil municipal affiche son opposition à toute prospection minière d'hydrocarbures de roche-mère ou exploitation qui en découlerait sur le territoire du Parc et souhaite l'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société afin que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de l'efficacité énergétique soient promus.

Résultat du vote :      pour : 9                      contre : 0                      abstention : 0

Par ailleurs le Maire informe le Conseil de sa décision de prendre un arrêté municipal par lequel il exprimera la volonté du Conseil de n'accepter ni prospection ni forages sur le territoire de la Commune.

#### **7. étude des demandes de subventions**

Le Maire propose une enveloppe de 2 000 € pour l'année 2011.

Il expose les différentes demandes reçues à ce jour :

A.D.M.R. Les Gariottes (portage de repas) : 50 € accordés

Association « Vallée du Lot » : 30 € accordés

amicale des donneurs de sang : 50 € accordés

France ADOT : néant

O.N.A.C.V.G. : néant

Les associations communales n'ont pas encore formulé de demande, ni envoyé leur bilan.

## 8. *vote comptes administratifs*

le maire quitte la salle, c'est M. Fabre qui assume la présidence, la présentation est faite par M. Roques.

### - **Budget principal :**

|                | DEPENSES   | RECETTES   | Résultat de l'exercice |
|----------------|------------|------------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 192 835,63 | 204 382,77 | + 11 547,14            |
| INVESTISSEMENT | 143 047,19 | 108 853,59 | - 34 193,60            |
|                |            |            |                        |

pour : 7

contre : 0

abstention : 0

### - **Budget assainissement :**

|                | DEPENSES  | RECETTES  | Résultat de l'exercice |
|----------------|-----------|-----------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 17 261,18 | 22 319,50 | + 5 058,32             |
| INVESTISSEMENT | 1 207,20  | 12 700,00 | + 11 492,80            |

pour : 7

contre : 0

abstention : 0

### - **C.C.A.S. :**

dépenses 2009 : 2 125,37 €

recettes 2009 : 4 296,71 €

résultat 2010 : + 2 144,34 €

pour : 7

contre : 0

abstention : 0

## 9. *vote budgets primitifs*

ajourné

## 10. *vote du taux des indemnités dues au receveur municipal*

le Maire indique que compte tenu du changement de Trésorier, il y a lieu de voter le taux de l'indemnité pour Mme Muffat-Joly.

Le Conseil décide de lui attribuer l'indemnité au taux de 100 %.

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

## 11. *questions diverses*

Le Maire informe les membres du Conseil d'un courrier de Mme Ménassol indiquant qu'en l'absence de solution, c'est elle-même qui assurera l'accueil des pèlerins au gîte d'étape.

M. Fabre soulève l'engagement financier de la commune en cas d'attribution du label « un des plus beaux villages de France », il rapporte les paroles du Président du Conseil général : « je n'y ai pas adhéré pour mon village, j'ai trouvé les contraintes financières trop importantes ». Le Maire conçoit que cela représente un « investissement » mais expose que les retombées économiques sont réelles aux dires des Maires ayant obtenu cette distinction. Il précise à M. Fabre que ce ne sont pas 8 €/habitant demandés annuellement mais 2 € par l'association. Il est conscient que d'autres dépenses seront forcément nécessaires pour

conserver le label s'il nous est attribué. Il demande aux membres d'y penser. La commission d'attribution n'est pas encore passée, rien n'est donc figé.

Mme Dumartin donne connaissance d'une proposition commerciale faite par « la Cité de l'Espace » à l'attention des élèves. M. Delpech lui demande de se rapprocher de l'institutrice pour connaître son avis quant à ce sujet et de proposer cette dépense au SIVU en cas de besoin.

M. Laville soulève un problème d'occupation du domaine public à Cazals : il semble que M. Bos aurait clôturé hors de sa propriété. M. Delpech indique qu'il y a lieu de vérifier lesdites limites sur le cadastre. En cas d'erreur il sera nécessaire de remédier à la situation.

Mme Dumartin rappelle la fin du contrat de M. Lacoste. A ce jour, il n'est pas envisagé de lui proposer un contrat ou de prendre un autre agent. Les membres soulignent l'augmentation des travaux suite à la création des différents espaces verts dans le village. M. Delpech l'admet, il indique qu'il y aura probablement des possibilités avec les journées des agents SIVOM. Il faut voir comment cela va s'organiser et si le manque de main d'œuvre se fait sentir.

M. Laville souligne les sonneries anarchiques de l'horloge. Il semble que cette situation soit la conséquence des travaux d'éclairage public, ce que nie l'entreprise. M. Delpech propose un RDV commun avec l'entreprise des travaux et celle qui fait la maintenance annuelle pour les cloches.

Mme Dumartin fait un bref compte rendu du dernier conseil d'école, une réunion conjointe entre les maires du RPI doit être organisée prochainement.

M. Laville soulève la dégradation du revêtement sur les berges du Célé. Les toitures sans gouttières semblent être la cause de la plus grande partie de ces altérations mais pas seulement. M. Delpech prendra l'avis du maître d'œuvre. M. Fabre rappelle que lors d'épisodes pluvieux la place du Pompolet se remplit d'eau compte tenu que l'évacuation n'a pas été terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

*signé*  
Le Maire  
Michel Delpech

*signé*  
La secrétaire de séance  
Marie Dumartin